

À qui va profiter l'argent du Golfe?

Le gouvernement a adopté, jeudi 16 janvier 2014, un projet de loi qui encadre l'activité des banques islamiques. Un texte attendu depuis plus de deux ans. Mais, à en croire des spécialistes en la matière, le projet serait «très maigre».

WISSAM EL BOUZDAINI

Après plus de deux ans de tergiversations, le conseil de gouvernement vient finalement d'adopter, jeudi 16 janvier 2014, un projet de loi qui prévoit des dispositions relatives à l'encadrement de l'activité des banques islamiques –désignées, dans le cadre de la réforme de la loi relative aux établissements de crédit, sous le vocable juridique de “banques participatives”. «Les produits “alternatifs” (islamiques, ndr) devraient voir le jour au Maroc d'ici la fin de l'année 2014», a annoncé le porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi. A coup sûr, l'adoption d'une finance dite islamique présenterait de nombreux attraits. En 2012, une enquête du cabinet de consulting Islamic Finance Advisory & Assurances Services (IFAAS) avait révélé que 94% des Marocains lui portaient un intérêt certain. Ce pourcentage tombe à 54% d'après les résultats du sondage publié, lundi 30 décembre 2013, par Gallup. Mais le fait est qu'une majorité de la population la plébisciterait.

TOUS LES ATOUTS NÉCESSAIRES

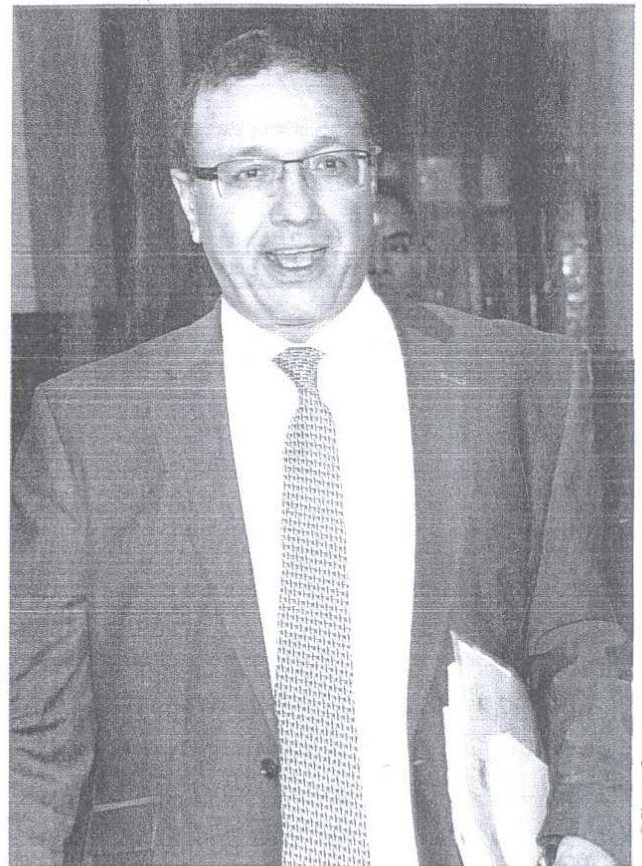
Qui plus est, partenaires économiques émergents du Royaume, avec des investissements directs à l'étranger (IDE) d'au moins 5 milliards de dollars américains (41 milliards de dirhams) au cours des prochaines années, les pétromonarchies des pays du Golfe arabo-persique cumuleraient des réserves de change de

plus de 4 billions de dollars (33 billions de dirhams). Un montant astronomique qui intéresse même Londres, qui se rêve déjà en place financière islamique d'envergure internationale.

En octobre 2013, la capitale de la Grande-Bretagne avait d'ailleurs accueilli la neuvième édition du Forum économique islamique mondial (WIEF). D'autres pays, dont la France, la Belgique ou encore l'Allemagne, ne devraient pas tarder à lui emboîter le pas. Le Maroc, pour sa part, pourrait “facilement” disposer de sa part du gâteau. Plusieurs banques du Golfe seraient sur les rangs. La presse a évoqué des noms du Bahreïn, du Koweït et du Qatar. «Ce ne serait pas extraordinaire que l'on parvienne à drainer 20 milliards (165 milliards de dirhams) chaque année», estime l'économiste Omar El Kettani, spécialiste en la matière.

Néanmoins, M. El Kettani doute fort que le projet adopté par le gouvernement soit à la hauteur. «Quand pareil projet de loi prend plus de deux ans de discussions, c'est qu'il y a un hic», développe-t-il.

«Si j'ai bien compris, les banques participa-



Mohamed Boussaid, ministre de l'Economie et des Finances.

tives qu'on devrait voir apparaître devraient seulement être des filiales des banques classiques», éclaircit M. El Kettani. Un fait qui pose quelques questionnements. Ces nouvelles banques intégreront-elles la notion de risque comme

le préconise la finance islamique? «Je ne le pense pas», croit savoir Omar El Kettani. Il explique que parmi les différents produits islamiques, seule la “mourabaha” devrait prévaloir. D'autres produits, à l'instar de la “moucharakata tabita”, la “moucharakata moutanakissa” et la “moudaraba” devraient être délaissés, car risqués. En attendant, le projet de loi devrait prochainement atterrir au Parlement. Les discussions s'annoncent particulièrement houleuses. ■